



## Garantie contre la décoloration

Les tapis sont garantis de 1 an par le fabricant contre la décoloration excessive de la fibre (remarquable par un changement de texture) ou par une perte de plus de 50% de la hauteur de la fibre dû aux rayons ultra-violets.

Advenant le cas, le fabricant remplacera la portion touchée du tapis par le même tapis ou par un tapis de qualité égale. (installation non-comprise).

Cette garantie est effective à partir de la date d'achat par le consommateur et s'applique seulement à l'acheteur original. Pour bénéficier de cette garantie, un échantillon de la partie affectée ainsi qu'une preuve d'achat (facture) doivent être présentés à l'endroit original de l'achat ou directement au fabricant. La compagnie s'engage à répondre promptement, mais se réserve le droit de vérifier le tapis avant d'acquiescer à un ajustement.

**Cette garantie ne s'applique pas aux tapis installés dans les escaliers et sur des surfaces ou des sports sont pratiqués. (ex: le golf, le mini-golf, le soccer, le football, etc.)**

**Les installations commerciales ne sont pas couvertes par cette garantie. Celle-ci ne s'applique qu'à la décoloration ou dégradation de la fibre causée par les rayons ultraviolets. L'écrasement, la négligence ou les conséquences de méthodes d'entretiens non recommandés sont exclus.**

*Les installations commerciales ne sont pas couvertes par cette garantie. Celle-ci ne s'applique qu'à la décoloration ou dégradation de la fibre causée par les rayons ultraviolets. L'écrasement, la négligence ou les conséquences de méthodes d'entretiens non recommandés sont exclus.*

Les recours pour dommages fortuits ou indirects sont expressément exclus de cette garantie. En aucun cas, le manufacturier peut être tenu responsable de dommage au-delà de la valeur de remplacement du tapis par le fabricant.

---

## No-fade warranty

*Carpets are warranted for 1 year by the manufacturer for the period of time listed above against excessive fading of the pile fiber (as distinguished from a change in texture) or pile height decreases or more than 50% due to exposure to sunlight only during the warranty period.*

*If any of the above occurs, manufacturer will replace the affected portion of the carpet with new carpet of equivalent quality (excluding installation) or reimburse the consumer, subject to the conditions below.*

*This warranty is effective from the date of original consumer purchase and applies only to the original purchaser or user. To obtain benefit of warranty, submit a sample of the affected carpet along with proof of purchase (sales receipt) to the dealer from which it was purchased, or directly to the manufacturer. Manufacturer will respond promptly but reserves the right to inspect carpet prior to any pro-rate adjustment.*

**This Warranty does not apply to carpeting installed on stairs or exposed to abnormal use and stress such as athletic fields (ex: golf, mini-golf, football, soccer, etc.) and in commercial installations is limited to decorative uses. It applies only to fading or ultraviolet degradation and not to pile crush, damage by negligence, abuse, or improper cleaning methods.**

*Remedies for incidental or consequential damage are expressly excluded. In no event shall manufacturer be liable for any damage exceeding the mill cost of replacement carpeting.*